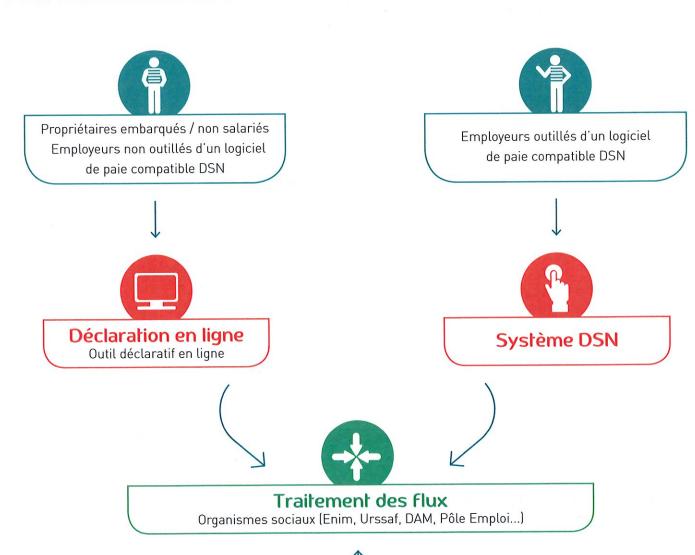


MES INFOS EMPLOYEUR

LE CIRCUIT DE MES DÉCLARATIONS SOCIALES EN 2020





Recouvrement des cotisations et contributions sociales & contrôles a posteriori Urssaf

MES INFOS EMPLOYEUR



En 2020, le système des déclarations sociales des employeurs du monde maritime se modernise et se simplifie. L'enjeu est de proposer un service sur mesure et adapté à tous les employeurs quel que soit le secteur d'activité (pêche, commerce, plaisance professionnelle, cultures marines).

Ce nouveau mode déclaratif remplacera celui de nos déclarations sociales actuelles.

En parallèle, le recouvrement de vos cotisations et contributions ne sera plus effectué par l'Enim mais par une Urssaf.

CE QUI VA CHANGER POUR VOUS

Aujourd'hui

La majorité des employeurs déclarent leurs données sociales aux services de l'État (DML, DM, Sam, DTAM) qui se chargent de leur saisie.

L'Enim vérifie, rectifie et traite ces données pour calculer et transmettre aux employeurs le montant des cotisations et contributions sociales dues.

Demain

Les employeurs adresseront directement leurs données déclaratives, soit via le système de déclaration sociale nominative issu du logiciel de paie, soit via un outil déclaratif en ligne.

Les employeurs seront responsables des données qu'ils déclareront.

L'Enim et ses partenaires (Accos, Urssaf, DAM) mettent d'ores et déjà tout en œuvre pour que ce renouvellement des pratiques se passe dans les meilleures conditions. Il s'agit de vous permettre d'améliorer, dès à présent, la qualité de vos données déclarées et de vous proposer pour 2020 un accompagnement optimal (outils, assistance, etc.) pour la prise en charge de ces nouvelles responsabilités.

DES INFORMATIONS ET UN ACCOMPAGNEMENTPOUR ANTICIPER LES NOUVELLES MODALITÉS DÉCLARATIVES

Vous recevrez désormais régulièrement des éléments d'analyse qui mettront en avant les erreurs dans les déclarations actuelles, qui demain, sans contrôle préalable, pourraient engendrer, par exemple, des rejets de déclarations sociales ou des données de carrière des marins erronées.

L'Enim vous incite donc à prendre en compte les indications qui vous seront données, afin de vous préparer dès à présent à effectuer vos futures déclarations sociales.

